CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
38320 EYBENS

BON POUR ACCORD :

Le Maire-Président,
Nicolas RICHARD

La secrétaire de séance
Rébiha TALBI

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 01 AVRIL 2025

Le mardi 1er avril 2025 à 18h00, le Conseil d'administration du C.C.A.S. d'Eybens dûment convoqué en session ordinaire s'est réuni en Mairie d'Eybens, salle du Conseil sous la présidence de Julie MONTAGNIER Vice-Présidente du CCAS.

Date de la convocation : 25 mars 2025

Présents : Mesdames, Messieurs
J. MONTAGNIER - A. C. JOTHY - X. OSMOND - A. LEVY - H. BESSON-VERDONCK - M.F. BAKLOUTI
D. ATTARD – C. FONTE - N. MARONI - - D. GUIHO - D. SCHEIBLIN - M. DERRAS

Excusés ont donné pouvoir :
M. MERABET à D. SCHEIBLIN

Absent(es)/ excusé(e)s : - N. RICHARD - C. NOERIE - H. GUILLON
S. FAYE

Secrétaire de séance : C. BARET

Elus en exercice : 17

Elu(s) présent(s) : 12

Ont donné pouvoir : 1

Absent(s) : 4

- **Approbation du compte-rendu du CA du 04 février 2025**

Le président du CCAS soumet le compte rendu à l'approbation des membres présents. Le compte rendu du Conseil d'administration du 04 février 2025 n'appelant aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

- **Récapitulatif des délibérations**

DELIBÉRATIONS	Votants	Pour	Contre	Abstention
Approbation du Compte Financier Unique 2024 du CCAS d'Eybens et affectation de résultats	**12**	**11**		**1**
Approbation du budget primitif 2025 du CCAS d'Eybens	**12**	**11**		**1**
Délibération accordant mandat au Centre de Gestion 38 pour représenter la collectivité dans les consultations	**12**	**12**		
Adhésion au service commun « Accessibilité » de Grenoble Alpes Métropole	**12**	**12**		

- **<u>Délibération N°1 : Approbation du Compte Financier Unique 2024 du CCAS d'Eybens et affectation de résultats</u>**

Le compte financier unique a vocation à se substituer pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion qui était établi par le comptable public.

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux.

En mettant davantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer le conseil d'administration sur les finances de la collectivité.

Il est proposé au conseil d'administration de bien vouloir approuver le compte financier unique 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

- Dépenses de fonctionnement …… 1 220 844.40 €
- Recettes de fonctionnement …… 1 269 827.40 €
- Excédent de fonctionnement …….. 48 983,00€

- Dépenses d'investissement …… 0 €
- Recettes d'investissement …… 285.33 €
- Excédent d'investissement …….. 285.33 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est donc de 49 268.33 €
Les résultats seront constatés dans le budget primitif 2025.

La délibération est adoptée comme suit :
« Pour » : 11 voix
« Contre » : 0 voix
« Abstention » : 1 voix

- **<u>Délibération N°2 : Approbation du Budget Primitif 2025 du CCAS d'Eybens</u>**

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du <u>cycle budgétaire annuel de la collectivité.</u>

Il doit être voté par l'assemblée délibérante **avant le 15 avril** de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat **dans les 15 jours qui suivent son approbation**.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend **du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.** Ce **principe d'annualité budgétaire** comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, **une section de fonctionnement** et une **section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée **en équilibre**, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la **gestion courante** des services de la collectivité.

Le budget primitif 2025 présenté ce jour, s'équilibre comme suit :

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 285.33 €
- RECETTES D'INVESTISSEMENT : 285.33 €

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 333 548.00 €
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 333 548.00 €

- TOTAL DEPENSES : 1 333 833,33 €
- TOTAL RECETTES : 1 333 833,33 €

La délibération est adoptée comme suit :
« Pour » : 11 voix
« Contre » : 0 voix
« Abstention » : 1 voix

- **<u>Délibération N°3 : Délibération accordant mandat au CDG38 pour représenter la collectivité dans les consultations</u>**

Dans une logique de mutualisation, le CDG38 propose aux employeurs affiliés et non-affiliés du département divers contrats-groupes :

1. Une convention proposant des **titre restaurant** en version papier ou dématérialisée (le contrat actuel **se terminera le 31 décembre 2025**)
2. Une convention de **mutuelle santé** assurant la prise en charge des frais médicaux des agents (le contrat actuel **devrait se terminer le 31 décembre 2025**),
3. Un contrat groupe d'**assurance statutaire**, qui indemnise l'employeur en cas d'absence d'un agent (le contrat actuel **devrait se terminer le 31 décembre 2026**).
4. Et, enfin, une convention de **prévoyance** garantissant le maintien de salaire en cas d'incapacité ou d'invalidité (ce **contrat vient d'être renouvelé**, à effet du 1er janvier 2025, et devrait se terminer le 31 décembre 2030).

Au regard de ces échéances, dans une logique de simplification des étapes, et afin d'assurer la continuité des prestations, le CDG38 va engager ces trois premières procédures, avec les échéances prévisionnelles suivantes :

1- La convention proposant des titre restaurant à effet du 01/01/2026,

2 -La convention de mutuelle santé à effet du 01/01/2026 ou du 01/01/2027,

3 -Le contrat groupe d'assurance statutaire, à effet du 01/01/2026.

Aussi, **afin de vous offrir la possibilité d'adhérer à ces trois offres, et bénéficier ainsi des conditions et tarifs négociés à l'échelle du département, <u>le CDG38 sollicite de façon groupée</u> <u>dès à présent</u> l'accord des employeurs pour être incorporé dans le cahier des charges.**

Il convient de rappeler que la délivrance d'un mandat est impérative à ce stade de la procédure, mais qu'après l'attribution du contrat au fournisseur retenu, l'employeur demeurera libre de souscrire ou pas le contrat proposé. Et cette décision devra faire l'objet d'une autre délibération, le moment venu.

Concrètement, le mandat peut être accordé au choix pour un seul contrat, pour deux ou pour les trois.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Délibération N°4 : Adhésion au service commun « Accessibilité » de Grenoble Alpes Métropole**

La délibération porte sur l'adhésion du CCAS d'Eybens au service commun "Accessibilité" de Grenoble-Alpes Métropole. Ce service vise à mutualiser les efforts des communes membres pour améliorer l'accessibilité, en offrant des formations, des missions d'expertise, des actions de concertation, et la mise en place de registres d'accessibilité en ligne.

La convention de service commun, conclue pour une durée indéterminée, définit les missions, le fonctionnement et le financement.

Les coûts sont répartis au prorata du temps de travail consacré par le service commun à chaque membre. Aucun transfert de poste n'est prévu.

Le Conseil d'administration est invité à approuver l'adhésion et à autoriser la signature de la convention d'extension.

À l'occasion d'un Conseil d'Administration, les membres souhaitent la présence du service commun de GAM pour présenter le dispositif et le bilan à mi-étape. L'objectif est de travailler en transversalité pour discuter des points à améliorer avec les membres du CA. Cette rencontre permettra également de créer des liens avec les techniciens et les habitants afin de remonter les besoins.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Mutuelle communale - Bilan**

La mairie et la mutuelle entrenous ont signé en septembre 2024 un partenariat pour proposer une mutuelle communale ouverte à tous. De nouvelles permanences sont organisées en 2025.

Cette mutuelle s'adresse aux retraités, aux salariés/non-salariés eybinois et aux personnes travaillant sur la commune et propose 7 niveaux de garanties différents à tarif préférentiel (sans conditions de ressources ou de santé).

Rappel des objectifs :

- Permettre aux habitants d'accéder à une complémentaire santé peu onéreuse.
- Remplir nos missions d'aide sociale et d'amélioration de l'accès aux droits pour les populations les plus fragiles.
- Donner une visibilité de proximité à ce service en profitant d'un dispositif encadré nationalement.
- La collectivité n'investit pas, mais apporte son soutien sur la communication en direction des publics cibles.
- L'évaluation devra porter sur la réalité des adhésions dans la tranche des publics cibles : économiquement fragiles. Retraités, familles en difficulté, familles subissant la baisse du pouvoir d'achat, jeunes actifs, ….

Bilan sur période du 17/09/2024 à 14/03/2025

Permanences et visites

Nombre de permanences tenues : 38
Nombre de visiteurs : 175
Moyenne de 4.6 personnes par permanence

Etudes personnalisées

Nombre de devis réalisés : 239

- 230 particuliers et 9 travailleurs non-salariés
- 64 personnes en cours de réflexion

Adhésions

95 souscriptions validées dont 47 ont plus de 65 ans (65 par des femmes et 300 par des hommes).
Personnes protégées (y compris conjoint et enfants) : 132 personnes dont 118 adultes e 14 enfants.
Moyenne d'âge : 62 ans

Perspectives

Maintien de la fréquence des permanences à une fois par semaine jusqu'en juillet 2025. Les permanences au sein des Maisons des Habitants seront réalisées en alternance le mardi matin et le jeudi après-midi.

- **Vœux et galette des rois – Vendredi 10 janvier 2025**

Quelques chiffres :

- *294 personnes inscrites / 182 personnes présentes*
- *10 agents du CCAS présents*
- *2 jeunes du Codase*
- *1 bénévole (+ 3 pour l'installation)*
- *2 agents service Ville*

Catégorie	Points forts	Points à améliorer
Organisation	Articulation de qualité entre les différentes équipes de la collectivité	Prévoir une meilleure articulation entre les agents de la collectivité et les bénévoles pour le chantier jeunes
Sonorisation	Très peu de flottements grâce à la sonorisation organisée par Stark Animation Belle participation sur scène, les musiques sélectionnées sont très appréciées	
Participation des aînés	Les aînés sont restés plus longtemps et ont participé au spectacle des enfants	
Accueil	Fluidité et rapidité à l'entrée (vérification des inscriptions)	Réduire le nombre d'agents du CCAS pour la gestion des inscriptions (2 agents suffisent)
Transport		Véhicule non adapté PMR et retard pour le retour
Satisfaction générale	Très bon niveau de satisfaction : ambiance, environnement (salle chauffée), accueil, décoration florale…	294 personnes inscrites pour 182 présentes : écart identique sur 2024 et 2023 Réduire l'offre du traiteur, ne pas tenir compte du nombre d'inscrits

- **Expositions – Semaine d'actions du 08 mars**

Chaque année, la journée du 8 mars permet de remettre en perspective la question des droits de la femme. À Eybens, la ville s'investit depuis plusieurs années pour faire prendre conscience de l'importance de l'égalité entre les sexes.

Du 8 au 27 mars, la Ville a proposé de nombreux évènements, expositions, spectacles et ateliers : https://www.eybens.fr/actualite

- **Point jeunesse au sein des Maisons des Habitants**

Contexte : Des habitants ont signalé des troubles causés par des jeunes, notamment des enfants de moins de 12 ans présents dans l'espace public. Des antécédents de désordre à la Maison des Habitants des Coulmes ont entraîné une interdiction pour les jeunes.

Enjeux : Il est essentiel de redonner une place aux jeunes au sein des Maisons des Habitants (MDH) et de mener une action collective et coordonnée entre les acteurs jeunesse et de la prévention.

Proposition concrète : Mettre en place des temps réguliers à la MDH des Coulmes et de l'Iliade, avec la présence de binômes composés d'animateurs jeunesse, d'animateurs vie sociale et d'éducateurs de prévention. Les rendez-vous seraient fixés les mardis aux Coulmes et les jeudis à l'Iliade, en ciblant en priorité les collégiens. Actuellement, des groupes de jeunes (12-16 ans) se retrouvent aux Coulmes, tandis que des jeunes filles (9-11 ans) viennent jouer régulièrement.

- **Informations diverses**

➔ **Agenda**

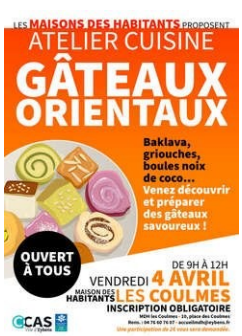

Samedi 17 mai

Thé dansant

Mardi 3 juin

➔ **Sport santé**

La ville d'Eybens ainsi que le CCAS vous proposent sur le mois de mai et de juin des ateliers de remise en forme et de vélo gratuits et ouverts à tous !

Inscrivez-vous !

Le prochain Conseil d'administration du C.C.A.S aura lieu le mardi 20 mai 2025

ATTENTION :

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité des membres en exercice assiste à la séance, soit 9 membres. Il s'agit de constater la présence physique des administrateurs : les pouvoirs ne sont pas pris en compte pour le calcul du quorum.
Un membre « empêché » d'assister à la séance du conseil d'administration peut donner à un administrateur de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. **Un administrateur ne peut être détenteur que d'un seul pouvoir. Celui-ci doit être pris en compte avant le début de la séance.**

L'absence sans motif légitime pendant **trois séances consécutives** au conseil d'administration peut conduire à considérer l'intéressé(e) comme **démissionnaire d'office.**

****

<u>En cas d'empêchement</u> merci de bien vouloir prévenir au plus tôt le secrétariat du CCAS :

CHEVALLET Aurélie
Tél. : 04.76.60.76.52
aurelie.chevallet@eybens.fr
secretariat-ccas@eybens.fr

Merci de votre compréhension

CCAS
Ville d'Eybens